

1) Objectifs généraux de la section sportive handball

La section Handball a pour but :

- a) D'encourager la motivation des élèves en les mettant en situation de réussite
- b) D'offrir un nouveau parcours de réussite aux élèves et de développer leur goût de l'effort
- c) De développer la culture sportive au sein du collège
- d) De dynamiser l'image du collège dans le secteur
- e) De permettre à l'élève l'approfondissement physique, mental, technique et tactique dans une activité physique sportive telle que le handball.
- f) De leur apprendre une hygiène de vie (se respecter) et de leur apprendre à être fair-play (respecter les autres).
- g) Une place toute particulière sera accordée à l'arbitrage.

Objectifs en Handball

6^{ème}/5^{ème} :

- Développement des capacités aérobies
- Développement des ressources informationnelles et décisionnelles par l'intermédiaire du traitement didactique et technique du Handball.
- Développement des modalités techniques (manières de faire) en relation avec les prises de décision des élèves confrontés au Handball
- Apprendre à respecter les règles, l'adversaire et l'arbitre
- Apprentissage de l'arbitrage

4^{ème}/3^{ème}

- Développement des qualités de puissance
- Poursuite du développement des ressources informationnelles et décisionnelles en relation avec développement d'une motricité spécifique handball
- Connaissance de soi (approche de ses points forts et de ses points faibles)
- Savoir mobiliser ses ressources informationnelles et ses connaissances tactiques pour pouvoir s'adapter aux différents systèmes d'attaque et de défense

2) Partenariat et mise en oeuvre:

Partenariat avec le club

Comme nous l'avons vu plus haut, le club de handball de Saint Genis Laval est un club structuré et compte parmi les gros clubs de la région Lyonnaise. C'est un entraîneur diplômé d'Etat, Monsieur QUINTIN, qui fera les interventions et les entraînements de la section sportive à raison de 4h30 par semaine (3 fois 1h30). Il accompagnera (avec monsieur Pignol) et encadrera les élèves dans les compétitions UNSS du mercredi après midi (transports en car). Il aura la responsabilité technique de la section.

Le professeur d'EPS, Monsieur PIGNOL, aura quant à lui la responsabilité pédagogique mais aussi la responsabilité générale de la section. Il sera chargé de coordonner et de faire l'interface entre le collège et le club.

Le programme de votre enfant sera dans la semaine:

- En 6^{ème} :
 - 2 entraînements de 1h30 en section sportive (1h10 effective avec les vestiaires) pendant le temps scolaire (ils n'auront donc jamais handball après 17h00 par exemple) ainsi que les compétitions UNSS (seulement 4 à 5 mercredis après midi dans l'année) .

Concernant les cours dans les autres matières, les élèves de la section sont placés dans une classe « normale » avec d'autres élèves qui ne font pas Handball. Ils ont exactement le même emploi du temps que les autres. Ils ont simplement le Handball en plus. Les entraînements se font 6^{èmes} et 5^{èmes} ensemble, (c'est à dire les benjamins. Cela concerne environ un peu plus d'une dizaine de 6^{èmes} et une dizaine de 5^{èmes}), qui se retrouvent à l'occasion des 2 entraînements (soit un total d'environ 20 à 25 élèves). A noter que les élèves peuvent à la fois être en section Handball et choisir l'option « Bilangue ». Avec le recul, nous nous apercevons que cela ne gêne en rien les résultats scolaires.

- Une adhésion (facultative) au club de Handball de Saint Genis Laval.

En fin de 6^{ème} votre enfant pourra arrêter la section sportive.

A l'issue de la 6^{ème}, s'il continue, il s'engagera alors pour les trois années suivantes en section sportive et s'engagera aussi à adhérer au club de Saint Genis Laval.

Le programme des entraînements sera alors le suivant :

- En 5^{ème} :
 - 2 entraînements avec la section sportive + les compétitions UNSS (seulement 4 à 5 fois dans l'année) .
 - 1 entraînement obligatoire avec le club (ou 2 si les parents de l'enfant le souhaitent mais ce deuxième entraînement n'est pas obligatoire) et match le week end.

- En 4^{ème} 3^{ème} :
 - 1 entraînement avec la section sportive + les compétitions UNSS (seulement 4 à 5 fois dans l'année) .
 - 2 entraînements obligatoires avec le club et match le week end.

Lieu des entraînements

Gymnase Paul d'Aubarède à Saint Genis Laval (situé à côté du collège)

Examen et suivi médical :

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique du Handball. Cet examen doit être pratiqué par un médecin diplômé en médecine du sport (nous fonctionnons habituellement avec le docteur Pellet). Cette visite a lieu au sein du collège d'Aubarède ou au cabinet du médecin du sport.

Une deuxième visite en cours d'année (de contrôle cette fois), est désormais demandée par le ministère de l'éducation nationale. Le collège laisse le soin aux familles d'effectuer cette visite en cours d'année avec un médecin diplômé en médecine du sport.

Coût:

Le coût de l'inscription en section sportive est de 27 € à l'année. Cela couvre l'assurance et les frais de transport dans les compétitions UNSS.

Si vous inscrivez votre enfant au club de Saint Genis Laval (ceci est facultatif en 6^{ème}), la section sportive abaisse le prix de sa licence de 27 € à 20 € à l'année.

3) Conclusion

En guise de conclusion, nous souhaitons ajouter qu'un des objectifs majeur de la section est de rester sur le pôle pédagogique. Si la section sportive implique intrinsèquement la mise en avant d'une spécialisation dans un sport et donc la mise en avant du pôle compétitif (au travers entre autre du partenariat avec le club), c'est le pôle pédagogique qui est privilégié. Au travers du handball et de ses valeurs sportives, le collège (en accord avec l'ALSGL Handball) recherche avant tout l'épanouissement et la réussite scolaire pour tous les élèves de la section.